

Tribunal de la concurrence—Loi

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, je ne sais pas si l'honorable député a pris connaissance de l'ensemble du projet de loi. Si on examine le projet de loi dans son ensemble, je pense que nous avons voulu reprendre la loi telle qu'elle était et l'améliorer.

Je pourrais redonner ou faire la lecture de l'ensemble des dispositions du projet de loi mais, à mon avis, là-dessus il n'y a pas eu de problèmes particuliers qui sont survenus au cours des derniers mois. Ce n'est pas une question qui a été soulevée au cours des derniers mois, je dis bien, à l'intérieur du processus de consultation et si le député a une disposition particulière qu'il souhaiterait voir améliorée où on en viendrait à des instances qui ont été faites à l'intérieur de notre processus de consultation, je pense qu'il aura toute la liberté de le faire lorsqu'il sera devant le comité législatif. Je ne sais pas si l'honorable député fait partie du comité qui aura à l'étudier, mais cela nous fera plaisir à ce moment-là d'en discuter. Mais chaque cas particulier... Il faudrait peut-être que vous attendiez. On ne fait pas un projet de loi pour décider de chaque cas particulier. On propose un tribunal qui aura à étudier les cas qui seront présentés. A ce moment-là, nous pourrons le voir... Monsieur, vous devriez écouter, là. C'est parce que je vous réponds. Si vous ne voulez pas que je vous... Est-ce simplement votre question que vous vouliez entendre ou la réponse?

Si c'est seulement la question que vous voulez entendre, il n'y a pas de problème, je vais me rasseoir.

● (1630)

[Traduction]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je pouvais un petit gloussement parce que je ne crois pas que le député ait lu le projet de loi et je ne crois vraiment pas qu'il comprenne ce qu'est la fusion de conglomerats; il prétend en effet que ce n'était pas un problème. En fait, monsieur le Président, je ne vois pas comment il peut prétendre que la prise de contrôle de Genstar par Imasco et la prise de contrôle de Hiram Walker par Gulf n'aient pas posé de problème. C'est un problème, et c'est pourquoi le gouvernement a présenté ce projet de loi ce matin. Où était le député? Comment peut-il dire qu'il veut tout simplement améliorer un peu le projet de loi? Il veut certes une politique efficace en matière de concurrence. Si une concurrence efficace n'intéresse pas les conservateurs, ils se contenteraient de cela.

[Français]

M. Blais: Monsieur le Président, les dispositions du projet de loi sont là. Les cas seront traités à leur satisfaction. Il y a un tribunal qui est prévu à l'intérieur de cela et en plus on fait allusion à des transactions qui ne sont dans certains cas même pas encore complétées.

M. Ouellet: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de poser une question au secrétaire parlementaire, mais je ne peux pas faire autrement que d'intervenir à la suite de sa réponse à mon collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez). Il est évident que le secrétaire parlementaire n'a pas étudié de façon appropriée le projet de loi C-91. Il est évident qu'il a reçu un document préparé d'avance par les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations ou du bureau du ministre, qu'il nous a lu d'une façon servile et qu'il ne comprend pas du tout ce qu'est la loi sur la concurrence. Sa réponse

démontre clairement son ignorance crasse de la loi sur la concurrence.

Puisque ce projet de loi sera bientôt déféré à un comité parlementaire, je l'incite à étudier sérieusement, à faire ses devoirs, à étudier la loi et de pouvoir intervenir d'une façon objective et rationnelle lorsque nous étudierons ce projet de loi en comité parlementaire.

La question que le député lui a posée a trait au fusionnement. Le projet de loi C-91 est beaucoup plus faible que le projet de loi précédent proposé par l'ancien gouvernement qui dans la loi C-29 proposait toute une série de facteurs, 12 facteurs qui devaient être considérés dans le cas du rejet d'un fusionnement qui aurait des conséquences néfastes pour l'économie canadienne. Or, le ministre a fait fi de ces 12 facteurs. Il les a mis de côté. Il a singulièrement réduit la force de cet article de la loi sur la concurrence visant à permettre au gouvernement d'intervenir pour empêcher une fusion qui aurait des conséquences mauvaises, néfastes pour l'économie canadienne.

Or, ce que le député de Nickel Belt a dit en posant sa question au député c'était pourquoi il n'y avait pas une loi plus forte, qui avait plus de dents dans le domaine des fusions.

Et je repose la question: Pourquoi le gouvernement ne se dote-t-il pas d'un article de la loi qui concerne les fusions qui permettront d'une façon adéquate d'empêcher les fusions malheureuses au pays?

Je termine mes remarques en disant que l'ancien gouvernement voulait présenter un projet de loi qui avait des dents. Son adoption a été empêchée par une obstruction systématique inacceptable de la part des progressistes conservateurs qui se trouvaient dans l'opposition à l'époque, qui ne voulaient pas que la loi C-29 soit passée parce qu'elle aurait eu vraiment les dents voulues pour empêcher les grandes compagnies de continuer des fusions abusives qui se font présentement au Canada.

M. Blais: Monsieur le Président, si nous parlons «d'ignorance crasse», je dois répondre par «la négligence crasse.» Si l'honorable député était au gouvernement et qu'il était ministre pendant de nombreuses années, il avait toute la liberté... C'est facile maintenant de nous reprocher de nous être opposés à certaines dispositions de la loi. Mais quand lui-même était au pouvoir, était ministre, avait les possibilités d'adopter des projets de loi qui auraient pu avoir «les dents» dont il parle, c'était de le faire à ce moment-là. Cela c'est de la négligence. Ce n'est pas en venant dire aujourd'hui que nous n'avons pas adopté ou qu'ils avaient un projet de loi qui aurait été meilleur... Mais c'était de l'adopter votre projet de loi. C'est de se regarder le nombril aujourd'hui et d'oublier ses propres responsabilités au moment où vous les aviez. Nous ne répondrons pas à ce type de question. C'est de la négligence de votre part et, aujourd'hui, vous portez les conséquences de vos négligences.

[Traduction]

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député est terriblement sur la défensive. Il a dit que l'on avait fait des consultations pour préparer le projet de loi C-91. Nous savons que la bande des cinq a été consultée. J'ai déjà dit de qui il s'agissait mais je vais le répéter, juste pour rafraîchir la mémoire des députés. Il s'agit de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, des Fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau